



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 18 MARS

N°2019-15

L'an deux mille dix neuf et le lundi 18 mars à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/03/2019

Date d’Affichage : 6/03/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, M. Thierry ANDRAULT, Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
Mme Renée GRUZ donne pouvoir à M. Géry WIBAUX,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
M. Loïc CHATILLON

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie VILLAUME,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : 2019-15 : Affectation des Résultats de l'exercice 2018 du Budget Principal de la Commune.

Le Conseil Municipal après avoir approuvé les Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 du Budget Principal de la Commune

➤ **ADOpte À L'UNANIMITÉ** les décisions comme suit :

- affectation de l'excédent de fonctionnement de 219 397,02 € au financement de l'investissement pour un montant de 107 674,52 €. Cette somme sera imputée à l'article 1068 du Budget Primitif 2019, section d'investissement - recettes.

- affectation de la différence, soit 111 722,50 €, à l'article 002 du Budget Primitif 2019, section fonctionnement – recettes.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le

Le Maire,



Géry WIBAUX

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le :
Et publication ou notification le :

AR PREFECTURE

086-218601862-20190318-D2019_15-DE
Regu le 20/03/2019